

ACCOMPAGNEZ UN(E) ELEVE EN DERNIERE ANNEE DE L'ISAE-ENSMA PAR UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Elèves, effectuez votre 3^{ème} année de formation à l'ISAE-ENSMA en Contrat de Professionnalisation, en alternance avec une mission en entreprise.

Qui est concerné ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux élèves de dernière année de la formation d'ingénieur.

Intérêt pour l'entreprise ?




- Intégrer un jeune collaborateur de haut niveau, et le former aux méthodes de l'entreprise.
- Confier une mission pour l'entreprise à un salarié pendant un an, avec plus de 30 semaines de présence.
- Avoir l'appui d'un tuteur académique pour la réalisation de la mission.
- Obtenir un financement partiel par l'OPCA de la formation de l'apprenant et de l'activité du tuteur entreprise
- Répondre à l'obligation d'embauche d'alternants (pour les entreprises de plus de 250 salariés, assujetties à la taxe d'apprentissage, 4 % des salariés doivent être des alternants).
- Intégrer un collaborateur ne rentrant pas dans les effectifs, ni dans le calcul des seuils sociaux et fiscaux.

Intérêt pour l'élève ?

- Valoriser son diplôme d'ingénieur par l'acquisition d'une expérience professionnelle en alternance.
- Utiliser concrètement, dans une entreprise, les compétences acquises à l'ISAE-ENSMA.
- Intégrer une entreprise avec une forte probabilité de recrutement après le diplôme.
- Suivre une formation gratuite (frais de scolarité pris en charge) et rémunérée (80% du SMIC).
- Bénéficier du statut de salarié.

Comment s'articule le temps de présence en entreprise et à l'école ?

	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
	3s	3s	1s	7s	2s	5s	6s	1s				

	Possibilité de débiter le CDD
	Ecole
	Entreprise

*Soutenance Projet
 de Fin d'Etudes*

ACCOMPAGNEZ UN(E) ELEVE EN DERNIERE ANNEE DE L'ISAE-ENSMA PAR UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Avec un contrat de professionnalisation, l'élève met au service de l'entreprise ses compétences solides en mécanique et en aérotechnique.

Il développe un projet dans le domaine de l'aéronautique, du spatial, des transports terrestres, et de l'énergie, avec une spécialisation possible en «Aérodynamique, Energétique, Thermique», en «Structures et Matériaux Avancés», ou en «Informatique et Avionique».

Démarches pour l'entreprise

- Contacter son OPCA pour connaître les modalités de mise en œuvre.
- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par l'ISAE-ENSMA.
- Sélectionner le candidat au moyen d'une procédure de recrutement classique.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'élève-ingénieur(e).
- Signer une convention de formation avec l'ISAE-ENSMA.

Démarches pour l'élève

- Faire acte de candidature et valider sa demande auprès de l'ISAE-ENSMA.
- Proposer ses services et compétences à des entreprises.
- Faire valider la mission proposée par l'entreprise auprès de l'ISAE-ENSMA.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil.

Coût de la formation

Entre 7000 et 7500 € suivant la prise en charge de l'OPCO.

Contact

Annette ROY
Responsable des formations sous statut salarié
et des relations entreprises
annette.roy@ensma.fr
05 16 08 01 58

